



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine

I. Introduction

1. Par sa résolution [2387 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2018 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de ce mandat tous les quatre mois. Le présent rapport est présenté en application de cette résolution.

II. Situation politique

2. La situation politique en République centrafricaine a donné des signes de progrès vers la fin de 2017, notamment grâce aux mesures engagées pour renforcer l'autorité de l'État dans les préfectures, resserrer la coopération entre les institutions nationales et poser les bases d'un processus politique plus global. Ces progrès ont toutefois été entachés par la persistance de la violence dans certaines parties du pays et par la fragilité chronique des institutions de l'État, deux éléments qui ont compromis le bon déploiement de l'architecture de l'État au-delà de Bangui. La rhétorique incendiaire, la stigmatisation ethnique et les manipulations religieuses ont continué d'enflammer les passions politiques et les médias du pays, créant un climat marqué par un fort risque de conflits interethniques.

3. Du 24 au 27 octobre 2017, lors de ma première visite dans une opération de maintien de la paix en ma qualité de Secrétaire général, je me suis rendu en République centrafricaine pour exprimer ma solidarité avec le peuple centrafricain. Je me suis entretenu avec un large éventail d'acteurs, notamment des représentants des autorités nationales et locales, de la société civile et de la plateforme des confessions religieuses. J'ai également rencontré des déplacés et des acteurs de l'aide humanitaire à Bangassou. J'ai eu l'occasion d'entendre une multitude de points de vue sur le processus politique, les conditions de sécurité, la réconciliation nationale et la réforme du secteur de la sécurité. Ces discussions ont clairement fait apparaître que l'absence d'autorités publiques responsables dans certaines parties du pays aggravait un ensemble complexe de problèmes et constituait un obstacle majeur à la réconciliation à long terme.

4. La période considérée a été marquée par des progrès louables dans la mise en place de la nouvelle organisation préfectorale du pays. À la fin de 2017, grâce au concours notable de la MINUSCA, 14 des 16 préfets et 63 des 71 sous-préfets étaient



en poste. Parfois, des factions importantes de groupes armés s'opposant à la nomination de ces agents de l'État, il a fallu procéder à d'intenses consultations pour les faire accepter par les populations locales. Dans ce contexte, le 31 janvier 2018, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) a décidé d'accepter les préfets nommés dans les préfectures de la Vakaga, de la Nana-Grébizi et de la Bamingui-Bangoran. Le Front populaire a déclaré que cette décision avait été prise à la suite des appels lancés par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et avant la deuxième série de consultations du panel de facilitateurs.

5. Le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont noué des relations de travail constructives, comme en témoigne l'adoption rapide de la loi de finances 2018. En octobre, l'Assemblée a commencé à tenir des séances avec le Premier Ministre, ce qui a permis d'instaurer un dialogue régulier et de favoriser une bonne gouvernance.

6. Tandis que le Gouvernement a mené un travail de sensibilisation dans tout le pays, le Président Faustin Touadéra a poursuivi son dialogue avec les gouvernements des pays de la sous-région, se déplaçant notamment au Tchad en octobre pour le sommet de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et au Soudan en décembre. En novembre, des députés de l'Assemblée nationale se sont rendus à N'Djamena pour la signature d'un accord de coopération parlementaire. En décembre, la République centrafricaine a accueilli la huitième session ordinaire de l'Assemblée plénière du Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Appui au processus de paix

7. En novembre et décembre, le Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine a tenu sa première série de réunions avec les 14 groupes armés reconnus dans le but de mieux comprendre leurs positions. Au cours des consultations, tous les groupes armés ont déclaré reconnaître l'intégrité territoriale du pays, respecter les institutions nationales et accepter la légitimité du Gouvernement. Les organismes des Nations Unies ont apporté un large soutien aux consultations. Le Panel prévoit d'engager une deuxième série de consultations à la mi-février.

8. En application de la résolution [2387 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSCA s'est attachée à faire progresser les initiatives locales en faveur de la paix et du dialogue dans les régions prioritaires afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre de l'Initiative africaine. Un accord de cessez-le-feu et une feuille de route visant à mettre fin aux violences à Bria et dans la préfecture de la Haute-Kotto ont été signés le 19 décembre après des semaines de consultations menées par le préfet avec le concours de la MINUSCA. Le préfet a mis en place un comité de suivi pour assurer l'absence d'armes dans la ville et la levée des barrages. Les milices liées aux antibalaka et les forces du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation (3 R) à Bouar ont signé un accord de cessation des hostilités en décembre, facilité par les autorités nationales avec le soutien de la MINUSCA et du Centre pour le dialogue humanitaire. Quoique positifs, ces accords locaux se sont révélés difficiles à contrôler et leur mise en œuvre est irrégulière, notamment du fait des migrations saisonnières.

9. Le 30 janvier, dans le contexte d'une opération menée conjointement par la MINUSCA et les Forces armées centrafricaines et après avoir été vivement encouragé par l'Initiative africaine et la MINUSCA, le groupe Révolution et justice (RJ), dirigé par l'ancien Ministre Armel Sayo, a accepté de désarmer totalement dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, devenant ainsi le premier groupe armé à se dissoudre volontairement.

Réconciliation nationale

10. L'action menée en faveur de la réconciliation nationale est restée entravée par le cycle des violences interconfessionnelles opposant différentes communautés, et notamment par les affrontements armés entre les groupes armés de l'ex-Séléka ainsi qu'entre les ex-Séléka et les antibalaka et les milices associées. La MINUSCA a adapté son appui aux initiatives locales en faveur de la paix et de la réconciliation pour axer son action sur les problèmes concernant la protection des civils, l'accès aux services sociaux de base et le rétablissement de l'autorité de l'État, y compris la prévention et la réduction des violences. En novembre, les comités locaux de paix et de réconciliation de plusieurs préfectures ont adopté des stratégies de réconciliation pour les villes de Bangassou, de Bria et de Zémio. Le Ministère de l'éducation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MINUSCA ont facilité la conclusion d'accords avec les communautés locales qui ont permis aux autorités d'organiser des examens scolaires à Bangassou, Bria, Obo et Rafaï. La Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont appuyé ces efforts par des projets ciblés de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre qui ont facilité la cohésion sociale et préparé le terrain au retour des personnes déplacées.

11. Néanmoins, avec le commencement de la saison sèche, les méfiances et les rivalités entre communautés ont été de plus en plus exacerbées par la migration du bétail et par l'activité menée par les groupes armés pour contrôler les couloirs de transhumance. Face à cette situation, la MINUSCA a mis en place des comités locaux de transhumance dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé pour aider à prévenir les conflits.

III. Conditions de sécurité

12. Dans mon dernier rapport, j'ai appelé l'attention sur la montée des violences interconfessionnelles et l'aggravation du risque de nettoyage ethnique dans certaines parties du pays. Si ces tensions persistent, la période récente a été marquée par un recul des violences intercommunautaires et une intensification des affrontements entre les groupes armés et les milices d'autodéfense, en particulier dans les zones touchées par les migrations saisonnières. La concurrence pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles demeure le principal moteur de la violence des groupes armés.

13. Dans l'ouest du pays, avec la réouverture des couloirs de transhumance, les forces antibalaka se sont heurtées à plusieurs reprises aux bergers peuls de la préfecture de la Mambéré-Kadéï après que des Peuls armés ont pillé des villages près de Gamboula, tuant cinq civils.

14. La MINUSCA a réussi à faire partir les forces du groupe 3R de Bocaranga et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) de Bang en novembre, mettant ainsi fin à un cycle de violences entre ces groupes et les milices liées aux antibalaka. L'accord signé à Bouar entre le groupe 3R et les groupes locaux antibalaka a contribué à améliorer la sécurité globale dans la zone.

15. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, une nouvelle faction du MPC, baptisée Mouvement national pour la libération de la Centrafrique (MNLC), et les forces du groupe RJ se sont affrontées pour le contrôle du territoire et des routes commerciales. En coalition avec les milices liées aux antibalaka, les forces du groupe RJ ont lancé des attaques ciblées contre le MNLC et les populations civiles musulmanes entre le 27 décembre et le 4 janvier autour de la ville de Paoua, entraînant la mort de quatre civils et le déplacement d'au moins 1 200 personnes. Au cours d'assauts visant à regagner le territoire perdu, les forces du MNLC ont également attaqué des civils de

la région de Paoua, mettant le feu à des milliers de maisons et parfois à des villages entiers. À la mi-janvier, la MINUSCA a lancé une opération militaire, à laquelle se sont rapidement jointes les Forces armées centrafricaines et qui a permis de réduire la présence des groupes armés dans les environs de Paoua.

16. Plus à l'est, dans la préfecture de l'Ouham, les affrontements entre les antibalaka et le MPC pour le contrôle de Batangafo se sont intensifiés. Les 19 et 21 décembre, la quasi-destruction des villages d'Ouogo et de Kambakota par le MPC a entraîné le déplacement de quelque 2 000 civils. En outre, depuis le 13 janvier, les combats entre le MNLC et le groupe RJ se sont étendus à l'axe Markounda-Kouki dans la préfecture de l'Ouham, provoquant le déplacement de nombreuses personnes vers les villages voisins, qui restent sous le contrôle du MPC.

17. Dans le centre du pays, des représentants du FPRC, du Rassemblement des républicains (RDR), une faction antibalaka, et de l'Union patriotique pour la Centrafrique (UPC) ont formé une alliance temporaire à Ippy le 6 octobre, qui a permis d'améliorer brièvement la sécurité dans les préfectures de la Ouaka et de la Basse-Kotto. La mise en œuvre de cet accord s'est révélée difficile en raison des divergences d'intérêts économiques et des clivages qui traversent le FPRC. Ainsi, des affrontements ont éclaté entre factions rivales du FPRC à Ippy les 7 et 8 décembre, faisant un nombre indéterminé de victimes et provoquant le déplacement de plus de 15 000 civils. Signe de la fragilité de l'accord, des éléments de l'UPC auraient tué le dirigeant du RDR mi-décembre.

18. Le FPRC et le MPC ont continué de saboter le redéploiement des autorités de l'État dans les préfectures de la Bamingui-Bangoran, de la Vakaga et de la Nana-Grébizi. Le 9 décembre, des éléments non identifiés ont lancé une roquette sur le camp de la MINUSCA à Kaga Bandoro, apparemment pour protester contre l'arrivée du nouveau préfet. L'engin a explosé sans causer de pertes ou de dommages. En outre, les partisans du MPC et FPRC ont mis le feu à des bâtiments administratifs lors de violentes émeutes contre la nomination du préfet.

19. Dans l'est du pays, la préfecture du Mbomou est restée une zone de forte préoccupation en raison des tensions persistantes entre l'UPC et les milices vaguement liées aux antibalaka, lesquelles sont apparemment provoquées par des rivalités pour le contrôle de revenus illégaux. Le 18 octobre, des milices liées aux antibalaka ont attaqué Pombolo, un village à majorité peule, tuant au moins 26 civils. Le 30 décembre, des affrontements entre groupes antibalaka ont entraîné la mort du chef de milice Mahamat Ngade et l'évasion et l'arrestation du chef de milice Romaric Madango en République démocratique du Congo. Le 20 janvier, en pleine montée des tensions entre chefs de milice, le dirigeant antibalaka local « Béré-Béré » s'est rendu à la MINUSCA puis a été transféré à Bangui pour être déféré au parquet. Béré-Béré, Ngade et Madango sont soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat en mai 2017 de cinq soldats de la paix à Yongofongo et aux attaques menées contre la communauté musulmane de Bangassou. Avec le concours des Nations Unies, les autorités centrafricaines préparent actuellement un dossier pour demander l'extradition de Madango.

20. À la suite des affrontements qui ont eu lieu au cours de la période précédente, la situation à Bangassou s'est transformée en conflit de basse intensité. La MINUSCA continue d'assurer la protection des quelque 1 500 civils, pour la plupart musulmans, réfugiés à la mission catholique. Les attaques régulières menées par les antibalaka contre les déplacés ainsi que contre les acteurs humanitaires et les soldats de la paix se sont poursuivies. Le 4 janvier, des hommes armés ont attaqué le chef du comité de paix et de réconciliation de Bangassou.

21. Les régions du Mbomou et de la Basse-Kotto sont restées un environnement particulièrement difficile pour la MINUSCA et les acteurs humanitaires. Les convois d'aide y ont été attaqués à 10 reprises par des milices liées aux antibalaka, faisant un mort et quatre blessés parmi les soldats de la paix. En novembre, des Casques bleus de la MINUSCA ont été déployés temporairement à Mobaye pour renforcer les points chauds de protection autour de la Basse-Kotto.

22. Dans la Haute-Kotto, la violence des groupes armés a continué de représenter une grave menace pour les civils. Les circonstances restent largement inchangées pour les 73 000 personnes déplacées à Bria depuis mai 2017. Les tensions ethniques ont été exacerbées par les combats récurrents entre le FPRC et les milices liées aux antibalaka pour le contrôle des taxes illicites sur les routes menant à Bria. Le 4 décembre, des milices liées aux antibalaka ont attaqué un poste de contrôle de la MINUSCA devant le camp de déplacés de PK3, tuant un soldat de la paix. Le 19 décembre, les autorités locales de Bria, avec l'aide de la MINUSCA, ont lancé une feuille de route pour la paix dans la Haute-Kotto dans le but de contenir la violence. Si les ex-Séléka se sont associés à l'initiative, seules quelques milices locales liées aux antibalaka ont signé l'accord.

23. L'Armée de résistance du Seigneur est restée une menace pour les civils dans le sud-est. Fin octobre, des éléments du groupe auraient attaqué des villages et enlevé cinq civils dans les préfectures du Mbomou et de la Haute-Kotto.

24. Contrairement à ce qui se passe dans certaines parties du pays, les conditions de sécurité à Bangui sont restées relativement stables. Les rumeurs récurrentes de déstabilisation par des perturbateurs violents ne se sont pas matérialisées. La plupart des incidents constatés à Bangui pourraient être qualifiés d'actes de délinquance. Le troisième arrondissement de Bangui a été le théâtre d'affrontements occasionnels entre milices provoqués par des luttes de pouvoir internes et par des rivalités pour le contrôle d'impôts illégaux. Ces tensions constituent un danger pour les civils, comme en témoignent deux attaques à la grenade commises le 11 novembre et le 17 janvier, qui ont fait six morts et donné lieu à des attaques en représailles.

25. Le personnel et les biens de la MINUSCA ont également été la cible d'actes de violence commis par la population locale à Bangui. Toute la journée du 24 novembre, après un accident de la route mortel imputé à tort à la MINUSCA, des foules violentes ont jeté des pierres sur les véhicules des Nations Unies, faisant trois blessés parmi les soldats de la paix et provoquant la destruction de trois véhicules de la Mission.

Mise en place opérationnelle des forces de sécurité intérieure et des Forces armées centrafricaines

26. Le 30 octobre, le Ministre de la défense a signé le concept de déploiement des Forces armées centrafricaines, définissant les principes et les conditions régissant la formation des forces armées nationales la Mission militaire de formation de l'Union européenne. Ce concept prévoit un déploiement progressif des bataillons formés dans le cadre des efforts visant à étendre l'autorité de l'État. Il envisage également la mise en place d'un mécanisme de coordination entre la MINUSCA, la Mission militaire de formation et d'autres partenaires. Conformément à la résolution [2387 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSCA coordonne, de concert avec les autorités nationales, la Mission militaire de formation et d'autres partenaires, l'élaboration d'un plan visant à soutenir le redéploiement progressif des forces armées et des forces de sécurité intérieure centrafricaines formées ainsi que la gestion et le stockage des armes et munitions données à titre gracieux. Un premier détachement de 70 soldats centrafricains ainsi formés a été déployé à Obo en novembre. Le Gouvernement a déployé 72 membres supplémentaires des Forces armées centrafricaines à Paoua pour aider la MINUSCA à protéger les civils et à stabiliser

la région. Malgré la faiblesse de l'appui logistique et du soutien, ces éléments ont fait preuve d'un degré encourageant de discipline, de transparence et de coopération avec la MINUSCA.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

27. Pendant la période considérée, les locaux et les convois des Nations Unies ont été directement pris pour cible à 13 reprises, en particulier dans le centre et le sud-est du pays. Le personnel recruté sur les plans national et international a fait l'objet de menaces d'enlèvement, de vol et d'intimidation. Le personnel des Nations Unies a été directement impliqué dans 123 incidents de sécurité, dont 63 attaques armées graves, 2 menaces de mort et 61 accidents de la route. Deux soldats de la paix ont perdu la vie dans des attaques hostiles et 16 autres ont été blessés (dont 11 du fait d'attaques hostiles). Les déplacements du personnel des Nations Unies ont été temporairement limités en certains endroits en raison du niveau élevé de risque.

IV. Situation humanitaire

28. La situation humanitaire demeure critique. Plus de la moitié des Centrafricains (environ 2,5 millions de personnes), dont plus d'un million vivant dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Ouaka, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, ont en effet besoin d'une aide humanitaire. La part d'habitants dans le besoin est l'une des plus fortes du monde et environ la moitié de la population centrafricaine a moins de 18 ans.

29. La flambée de violences dont les préfectures de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou et du Mbomou ont été le théâtre pendant les trois premiers trimestres de 2017 a accru le nombre de déplacés, portant le total à plus de 688 000 personnes, soit une augmentation de 70 % en un an. Le nombre de réfugiés a augmenté de 26 %, dépassant 545 000 dans les pays voisins. Fin 2017, du fait du conflit en République centrafricaine, au total 1,24 million de personnes, soit le plus grand nombre de personnes déplacées de force jamais enregistré, étaient des réfugiés ou des déplacés internes.

30. L'insécurité et les déplacements récurrents ont entraîné une chute de 58 % de la production agricole, une hausse des prix des denrées alimentaires et une augmentation du risque de malnutrition. Une personne sur deux se trouve en situation d'insécurité alimentaire. L'environnement sanitaire est également très préoccupant : 70 % des ménages n'ont pas accès à l'eau potable et 80 % vivent sans latrines. Le taux de mortalité maternelle, qui s'établit à 882 pour 100 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité infantile (moins de 5 ans), qui est de 13 %, mettent en évidence la gravité de la situation sanitaire. Fin 2017, 500 écoles étaient fermées à cause de l'insécurité. La situation est particulièrement catastrophique dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou et du Mbomou, où la fermeture des écoles est quasi générale.

31. Malgré les importants efforts engagés pour mobiliser les donateurs, les activités humanitaires demeurent insuffisamment financées. Le plan d'aide humanitaire pour 2017 n'était financé qu'à hauteur de 38,7 %, ce qui signifie que 61,3 % des besoins n'étaient pas couverts. L'appel humanitaire de 2018 pour la République centrafricaine prévoit un montant de 515,6 millions de dollars pour satisfaire des besoins en augmentation par rapport à l'année précédente. Malgré leurs ressources limitées, les travailleurs humanitaires ont continué de mener des activités essentielles et de sauver des vies. En 2017, quelque 57 000 enfants ont bénéficié d'activités éducatives, plus de 600 000 personnes d'une aide alimentaire d'urgence, 1,4 million de personnes d'eau potable et 55 000 ménages d'abris d'urgence.

32. En 2017, 14 travailleurs humanitaires ont été tués, faisant de la République centrafricaine l'un des pays les plus dangereux au monde pour le travail humanitaire. Au total, 297 travailleurs humanitaires qui avaient été réinstallés temporairement en raison de l'insécurité en 2017 sont depuis retournés dans les zones où le calme est revenu. Les conflits entre groupes armés et le manque d'infrastructures ont considérablement limité l'accès humanitaire.

33. La poursuite du conflit a pour effet de ralentir le retour des déplacés et des réfugiés dans leurs villages d'origine. Seuls 45 000 réfugiés centrafricains sont retournés dans leurs villages d'origine en 2017. La lenteur des activités de relèvement et de développement destinées à favoriser les retours exacerbe le besoin d'activités humanitaires. Les efforts visant à renforcer le lien entre acteurs de l'aide humanitaire et acteurs du développement sont en voie de renforcement, et une analyse conjointe des besoins avec la MINUSCA est en cours.

V. Protection des civils

34. La population civile, et les minorités en particulier, reste la principale victime de la violence. La MINUSCA a continué de renforcer son dispositif d'alerte rapide et d'intervention, d'approfondir la coordination civilo-militaire, de mener des évaluations conjointes, de déployer des équipes mixtes de protection des civils et de faire participer tous les acteurs concernés. En dépit de ces efforts, la capacité d'intervention de la Mission demeure faible, en raison principalement d'une mobilité réduite du fait du mauvais état des infrastructures routières.

35. La MINUSCA a élaboré plusieurs plans locaux intégrés de protection avec les organismes des Nations Unies, destinés à contenir la violence, réactiver le dialogue intercommunautaire, privilégier les stratégies de retour pour les personnes déplacées, relancer l'activité socioéconomique et permettre la liberté de circulation des populations civiles. Par exemple, à Zémio (préfecture du Haut-Mbomou), la MINUSCA a dispensé une formation sur les stratégies de protection à plusieurs communautés, ouvrant ainsi la voie à des activités de médiation et de cohésion sociale.

36. La Mission a continué de recenser les régions où des moyens de protection supplémentaires étaient nécessaires en priorité, notamment pour prévenir les actes de violence liés à la transhumance, tout en veillant à ce que les populations locales apportent leur concours aux stratégies de sécurité élaborées au niveau local dans le cadre du groupe chargé de la protection. Le 20 décembre, en réponse à des actes de violence visant des civils, une équipe intégrée de la MINUSCA a été déployée temporairement à Batangafo (préfecture de l'Ouham). Des soldats de la paix de la Mission ont été postés dans la région de Bangassou en décembre, ainsi qu'à Mobaye (préfecture de la Basse-Kotto), en novembre, et à Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé) en janvier, pour renforcer les points chauds de protection.

37. En s'appuyant sur le Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUSCA a procédé à la destruction de 812 524 munitions et engins explosifs, et animé des séances de sensibilisation aux dangers qu'ils présentent auxquelles 21 516 personnes ont assisté.

VI. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

38. Depuis que le Gouvernement a approuvé la stratégie nationale pour le rétablissement de l'autorité de l'État en septembre 2017, 14 préfets et 63 sous-préfets

ont été déployés. Pour appuyer cette démarche, les ministères d'exécution et les autorités nationales compétentes ont élaboré des plans et programmes intégrés avec les organismes des Nations Unies et les partenaires non gouvernementaux et internationaux. Avec l'appui de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement termine actuellement le relevé de la présence de l'État pour déterminer quelles sont les priorités sur le plan de la mise en place de services de base.

39. Parallèlement, les efforts visant à rétablir le système des tribunaux de droit commun se sont poursuivis. Les services essentiels sont désormais assurés dans 19 des 24 tribunaux de première instance et d'appel, dont 12 en dehors de Bangui. Même si les principaux problèmes sont essentiellement politiques, des obstacles d'ordre pratique tels que le manque de capacités de coordination de l'État et l'insuffisance du financement risquent de compromettre le processus. La MINUSCA y a apporté un appui important sur le plan politique et logistique et dans le domaine de la sécurité et a veillé à ce que ces déploiements soient acceptés au niveau local. Dans le cadre de ces efforts, la Mission a entrepris des projets avec l'Union européenne et le PNUD visant à équiper les infrastructures publiques.

40. Pour répondre aux difficultés rencontrées à Obo et Zémio, dans la préfecture du Haut-Mbomou, 70 hommes des Forces armées centrafricaines, qui ont été formés par la Mission militaire de formation de l'Union européenne et ont fait l'objet d'une enquête et d'une sélection dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, ont été déployés pour travailler aux côtés des troupes de la MINUSCA. En novembre, 90 membres des forces de sécurité intérieure avaient été postés à Bambari et 25 autres à Bangassou afin d'y rétablir l'ordre public.

Justice et état de droit

41. Des mesures importantes, telles que la reprise des sessions pénales dans les cours d'appel de Bangui et Bouar, ont été prises pour lutter contre l'impunité et des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'arrestation d'auteurs présumés d'infractions graves et les enquêtes à leur sujet. En janvier 2018, à la troisième session pénale de la Cour d'appel de Bangui organisée depuis 2015, plusieurs membres de groupes armés ont pour la première fois été condamnés. Un éminent dirigeant antibalaka, Rodrigue Ngaïbona, alias « général » Andjilo, a été condamné à la réclusion à la perpétuité, un autre membre antibalaka a été puni de 20 ans d'emprisonnement et deux membres de l'ex-Séléka ont été condamnés par contumace pour le meurtre d'un magistrat. À la cour d'appel de Bouar, 42 affaires ont été jugées au cours de la première session pénale tenue depuis 2008, donnant lieu à 62 condamnations.

42. Au cours de la période considérée, en recourant à des mesures temporaires d'urgence, la Mission a appréhendé 27 personnes soupçonnées d'enlèvement, de viol, d'homicide volontaire, de vol à main armée, d'actes de torture, de détention illégale d'armes à feu, de pillage et de délit d'association de malfaiteurs. En raison du manque d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires en dehors de la capitale, et à la demande du Gouvernement, la MINUSCA a facilité le transfert de 25 suspects vers des prisons à Bangui et donné des conseils sur les enquêtes et les poursuites judiciaires.

43. Les efforts visant à rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle se sont poursuivis malgré les retards pris dans le lancement des enquêtes, qui sont liés à la nomination et à l'évaluation des officiers de police judiciaire de la Cour et à l'adoption du projet de règlement de procédure et de preuve. Neuf des 11 magistrats chargés de diriger les enquêtes et les poursuites ont été déployés. Le Greffier en chef a été nommé et la sélection de son adjoint est en cours.

44. La démilitarisation du système pénitentiaire s'est poursuivie, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. Le Ministère de la justice a affecté 34 fonctionnaires civils dans des prisons existantes, tandis que les Forces armées centrafricaines ont transféré la gestion de la prison de Bouar à des civils. En janvier, les autorités nationales ont lancé une campagne de recrutement de personnel pénitentiaire civil pour pourvoir 150 postes et entamé sa mise en œuvre à Bangui, Bouar et Bossangoa. La surpopulation carcérale, à laquelle s'ajoute la dégradation des conditions dans les prisons, représente un problème majeur dans la prison de Ngaraba et son annexe de camp de Roux, qui sont toutes deux à plus de 200 % de leur capacité. La Mission continue sa concertation avec le Ministère de la justice et ses partenaires pour améliorer la gestion et la sécurité des prisons et les conditions de détention, tout en plaidant auprès du Gouvernement pour que les établissements pénitentiaires bénéficient de moyens supplémentaires et gérés en toute transparence.

Désarmement, démobilisation et réintégration

45. En attendant l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et dans le but de contribuer à créer un environnement propice à la poursuite du processus politique, la MINUSCA a continué de réorienter son assistance dans ce domaine en tenant compte de la dynamique des groupes armés et des conditions locales de sécurité. Avec l'appui du Service de la lutte antimines, le projet pilote a été mené à bien dans sept sites : 440 participants de 12 groupes armés ont remis 360 armes, 376 munitions explosives diverses et 5 220 coups de munitions d'armes légères ; 240 participants sont actuellement formés par la Mission militaire de formation de l'Union européenne en vue de leur intégration aux forces armées ; et 200 se sont inscrits à des programmes de réintégration dans les communautés.

46. L'accent mis, à l'échelle du pays, sur les projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité a favorisé la conclusion d'accords de paix locaux et les efforts de paix en général, dont le renforcement des capacités de règlement des conflits locaux et de prévention de la violence, la protection des civils et la collecte des armes. Un programme initialement prévu à Bangui et dans la préfecture de l'Ouham-Pendé à l'intention de 10 000 participants a été élargi à 8 100 personnes supplémentaires, la priorité étant accordée aux endroits où des conflits ont eu lieu récemment et où prolifèrent les milices locales, notamment à Bambari, Bangassou, Batangafo, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro.

Réforme du secteur de la sécurité

47. L'élaboration d'un cadre stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité s'est poursuivie à la faveur de l'application de la stratégie nationale. Sous la coordination du conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité et avec l'appui de la Mission et du PNUD, le comité technique national a commencé à rédiger les projets de cinq plans sectoriels, portant sur le système judiciaire et pénitentiaire, les douanes, l'eau et les forêts, la communication et les renseignements.

48. Le 18 novembre, le Président Touadéra a signé deux décrets relatifs à l'organisation et aux fonctions des Forces armées centrafricaines et de l'état-major général. Par ces décrets, les forces armées se voient confier des responsabilités dans la sécurité publique. Au cours de la période considérée, les antécédents de 1 313 membres des forces armées ont été vérifiés, portant le total à 7 113 sur les 7 735 enregistrés. La formation opérationnelle a progressé, la Mission militaire de formation de l'Union européenne achevant la formation du deuxième bataillon le 15 décembre et entamant la formation du troisième bataillon en janvier.

49. Avec l'appui de la Mission et du PNUD, les autorités nationales ont veillé à ce que 500 recrues de la police et de la gendarmerie achèvent leur programme de formation et passent les examens médicaux nécessaires. L'école de police de Bangui – remise en état avec le concours du PNUD – a commencé à accueillir les stagiaires.

50. La MINUSCA a continué de former les membres des forces de défense et de sécurité à la gestion des armes et des munitions. Elle a également agrandi le dépôt de munitions au camp Kassaï à Bangui et achevé la remise en état de six dépôts d'armes à Bangui.

VII. Droits de l'homme et lutte contre l'impunité

51. Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme s'est détériorée en raison de la persistance des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits commises par des groupes armés et les forces de sécurité intérieure. La MINUSCA a enregistré 1 283 cas d'atteinte aux droits de l'homme, de violation du droit international des droits de l'homme et de violation du droit international humanitaire, contre 809 cas recensés pendant la période précédente. Ces cas concernent 1 302 victimes, dont 797 hommes, 117 femmes, 191 enfants (131 garçons et 60 filles) et 197 personnes non identifiées. Parmi les violations les plus fréquentes, on peut citer les exécutions, les traitements cruels et inhumains, les violences sexuelles liées aux conflits, la détention arbitraire, la privation de liberté, les enlèvements, l'enrôlement d'enfants, la destruction de biens appartenant aux civils, les attaques menées contre des écoles et le refus de l'accès humanitaire.

52. Les groupes armés ont été à l'origine de plus de 33 % (soit 434 cas) de toutes les atteintes aux droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire. Il s'agit de l'ex-Séléka (200), des antibalaka (148), du groupe 3R (23), du MPC/RJ (23), de l'Armée de résistance du Seigneur (21), du Front démocratique du peuple centrafricain (3), du MNLC (2) et d'autres groupes d'autodéfense organisés (14). Les forces nationales de sécurité ont commis 327 violations, dont 306 cas de détention arbitraire, parmi lesquels 199 ont été attribués à la gendarmerie et 123 à la police.

53. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a vérifié les antécédents de 5 011 membres des forces de défense et de sécurité, fonctionnaires et membres de groupes armés, en utilisant toutes les données disponibles, y compris celles concernant les droits de l'homme, les violations des droits des enfants en période de conflit armé, les violations du droit international humanitaire et les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que les antécédents judiciaires. Pendant la période considérée, la Mission a présenté des rapports de vérification des antécédents concernant 700 nouvelles recrues de la police et de la gendarmerie, 3 254 policiers et gendarmes immatriculés, 760 participants au projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration, 81 officiers de police judiciaire affectés à la Cour pénale spéciale, 16 préfets et 200 membres des forces armées. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSCA a également procédé à 28 évaluations des risques et vérifié les antécédents de 460 membres des forces nationales de sécurité, à la suite de quoi trois personnes ont été exclues de l'appui des Nations Unies.

54. La Cour pénale spéciale a continué d'élaborer sa stratégie en matière de poursuites, avec l'appui de la MINUSCA, qui lui a notamment remis des documents relatifs aux droits de l'homme tels que le rapport recensant les violations graves des droits de l'homme commises sur la période 2003-2015 publié par la Mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, la MINUSCA a fourni 120 documents relatifs aux droits de l'homme à la Cour pénale

internationale à sa demande. Pendant la période considérée, la Mission s'est entretenue avec les ministères d'exécution et les partenaires nationaux à propos de la réactivation du groupe de travail sur la justice transitionnelle en vue d'aider le Gouvernement à élaborer son projet de stratégie nationale de justice transitionnelle.

Violences sexuelles liées aux conflits

55. La Mission a enregistré 73 cas de violences sexuelles liées aux conflits sur 86 victimes, contre 55 sur la période précédente. La plupart de ces violences semblent être opportunistes, mais d'autres peuvent être motivées par la haine interethnique, voire constituer des actes de guerre délibérés.

Sort des enfants en temps de conflit armé

56. Le problème du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés et celui des violences sexuelles faites aux enfants demeurent une source de profonde préoccupation. Néanmoins, à la suite d'une directive du commandement, le groupe armé UPC a libéré 73 garçons qui ont gagné un centre de transit financé par l'UNICEF à Bambari pour prendre part à des activités de réintégration en attendant la localisation de leur famille et leur retour auprès d'elle. La Mission a continué de renforcer les capacités des coordonnateurs pour les questions de protection de l'enfance au FPRC et au MPC. En conséquence, 63 enfants, pour moitié des filles, ont été séparés du FPRC, du MPC et de la Séléka rénovée à Kaga Bandoro ; le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice a libéré 216 enfants (dont 101 filles) à Birao ; et 1 013 autres enfants (338 filles et 675 garçons) ont quitté de leur propre initiative les milices liées aux antibalaka. Tous les enfants concernés ont été confiés à l'UNICEF et à des organisations partenaires pour qu'ils participent à des programmes de réintégration, mais le manque de financement des activités de réintégration à long terme nuit à l'action menée dans le domaine de la protection de l'enfance.

VIII. Situation socioéconomique

57. Les conditions de sécurité continuant de peser sur la croissance, les chiffres les plus récents montrent des résultats macroéconomiques en deçà des attentes, quelque 3 millions de Centrafricains vivant dans l'extrême pauvreté. La croissance des recettes de l'État en 2016 et 2017 a été inférieure aux pronostics, proche de la moyenne africaine de 2,2 % du produit intérieur brut, tandis que la crise assombrit les prévisions de croissance pour 2018. Le budget 2018 prévoit que le déficit national devrait se creuser de 40,8 %, étant donné que les recettes intérieures et l'aide extérieure devraient diminuer tandis que les dépenses augmenteront du fait de l'extension de l'autorité de l'État et de la création de nouvelles institutions. La mobilisation des ressources intérieures reste très inférieure au niveau requis pour élargir l'offre de services dans des secteurs sociaux clés, laissant le pays dans une situation de forte dépendance à l'égard des ressources extérieures et limitant sa marge de manœuvre pour réaliser des dépenses d'équipement.

Mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel

58. Les 11 et 12 décembre, le Gouvernement a organisé le premier examen annuel du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel. Dans son discours d'ouverture devant l'Assemblée nationale, le Président Touadéra a fait part de sa façon d'envisager le relèvement du pays comme un processus maîtrisé au niveau national et noté les difficultés d'exécution

rencontrées, telles que les retards observés dans l'ensemble des ministères et le nombre restreint de prestataires de services locaux capables d'exécuter les projets.

59. À ce jour, le budget total d'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix s'élève à 1,8 milliard de dollars, le taux d'exécution ayant été estimé à 16 % en 2017. Avec un taux d'exécution de 7 % en 2017, le pilier 3 (relance de l'économie grâce à l'agriculture et aux infrastructures) est le moins avancé.

60. Les partenaires ont dit craindre que la lenteur dans la mise en œuvre du Plan ne compromette les éventuels bénéfices que les populations pourraient en tirer du point de vue des moyens de subsistance et de l'accès à des débouchés socioéconomiques. En outre, l'examen du pilier 1 du Plan (paix, sécurité et réconciliation nationale) a révélé des insuffisances critiques dans le financement du secteur de la sécurité.

Gestion des ressources naturelles

61. Au cours de la période considérée, le Ministère des mines et de la géologie et la MINUSCA ont entrepris une mission conjointe à Berbérati, zone déclarée verte dans le cadre du Processus de Kimberley, en vue de réfléchir aux moyens pour l'État de contrôler et de taxer les revenus tirés de l'exploitation illégale des ressources naturelles. La MINUSCA a aussi apporté son concours à des missions d'évaluation menées par les ministères responsables de la gestion des ressources naturelles et a contribué à l'élaboration d'une stratégie d'initiative nationale visant à lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et les réseaux de trafiquants de telles ressources.

IX. Capacités de la Mission

A. Personnel militaire

62. Au 10 février, l'effectif militaire de la MINUSCA s'établissait à 10 665 hommes déployés (soit 90 % de son effectif autorisé, fixé à 11 650 militaires), répartis comme suit : 11 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de forces spéciales, 1 groupe de réaction rapide, 1 unité de drones et plusieurs unités de soutien, à savoir 1 unité de police militaire, 4 compagnies du génie, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II, 1 compagnie des transmissions et 3 unités d'hélicoptères, dont 1 unité d'hélicoptères de combat. Les femmes représentaient 5,4 % de l'effectif militaire. Les pays fournisseurs de contingents ont continué d'améliorer le matériel appartenant à leurs contingents respectifs ainsi que le soutien logistique autonome. L'augmentation du nombre des zones de tension a toutefois entraîné une prolifération des bases d'opérations temporaires et permanentes, ce qui avait affaibli le dispositif prévu pour le déploiement des contingents. Outre les deux qu'elle avait déjà aménagées à Bangui, la Mission a mis en place des aires de poser d'hélicoptère utilisables de nuit dans sept sites.

B. Forces de police

63. Au 10 février, la MINUSCA avait déployé 2 044 policiers (soit 98,2 % de l'effectif autorisé de 2 080), répartis comme suit : 380 policiers hors unités constituées (dont 50 femmes, soit 95,3 % de l'effectif autorisé de 400), 10 unités de police constituées et 2 unités d'appui en matière de protection comprenant 1 664 membres (dont 112 femmes, soit 99,3 % de l'effectif autorisé de 1 680). Ailleurs qu'à Bangui, 113 policiers hors unités constituées sont répartis sur 11 sites, 4 unités de

police constituées sont déployées à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro, et l'équivalent d'une demi-unité l'a été temporairement à Bangassou.

C. Personnel civil

64. Au 10 février, l'effectif civil de la MINUSCA était de 1 390 personnes – 80 % des 1 747 postes autorisés (642 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 518 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 231 postes de Volontaire des Nations Unies) étaient donc pourvus. Les femmes représentaient 25 % de l'ensemble du personnel civil déployé et 23 % des fonctionnaires occupant un poste de haut niveau (de classe P-5 ou de rang supérieur). Le recrutement et la rétention du personnel féminin, y compris au niveau des Volontaires des Nations Unies, restent une priorité.

D. Accord sur le statut des forces

65. Au cours de la période considérée, le Gouvernement et la MINUSCA ont poursuivi leurs réunions sur l'accord, sous la direction du Ministère des affaires étrangères. Au cours des discussions, certaines questions en suspens ont été réglées, dont la taxation du carburant en 2018 et la signature de formulaires d'exonération douanière pour couvrir le ravitaillement en carburant diesel et Jet A1 de la Mission, soumis le 9 novembre 2017. Toutefois, le Gouvernement n'a pas encore remboursé à la Mission quelque 9 millions de dollars de taxes sur les carburants déjà acquittées par la MINUSCA. Les discussions se poursuivent sur deux jugements à l'encontre d'un fournisseur local qui n'aura pas prélevé de taxes sur la vente de carburant à l'Organisation des Nations Unies. Le 13 décembre, le Gouvernement a convenu que la MINUSCA pourrait reprendre l'importation de sucre, suite à la décision prise par une société locale d'en augmenter le prix de 28 % le 17 juillet, alors même que les cours mondiaux du sucre avaient chuté de 33 %. Le 19 décembre, sept camions transportant des conteneurs préfabriqués de la MINUSCA à Bangui ont été retenus par les autorités nationales puis relâchés.

E. Efforts visant à améliorer les résultats

66. La Mission a poursuivi ses efforts visant à améliorer les résultats obtenus dans toutes les composantes, en adoptant une approche globale et en créant des équipes multidisciplinaires pour mettre l'accent sur certaines zones géographiques. Ces équipes de coordination opérationnelle temporaire comprennent du personnel civil et en uniforme et, le cas échéant, des partenaires des Nations Unies. La Mission continue d'améliorer l'ensemble des moyens de coordination opérationnelle et d'échange d'informations et d'assurer l'application optimale de systèmes de collecte d'informations de plus en plus nombreux.

67. En novembre, mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait réaliser une enquête indépendante sur les attaques contre les civils qui se sont produites dans les préfectures du sud-est du 1^{er} mai au 31 août 2017, et sur la réaction de la MINUSCA en l'occurrence. Le rapport a formulé des recommandations visant à améliorer les efforts de la Mission en matière de protection des civils et à inviter les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à renforcer l'état de préparation opérationnelle.

Manquements graves, notamment exploitation et atteintes sexuelles

68. Pendant la période à l'étude, les cas présumés de fautes graves, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont continué de diminuer, deux nouvelles allégations de telles fautes graves commises par les forces de la MINUSCA ayant été reçues au cours de ladite période, contre quatre lors de la période précédente. Ces récentes allégations doivent encore faire l'objet d'une enquête par le pays fournisseur de contingents concerné et l'ONU.

69. La MINUSCA a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir le plein respect de sa politique de tolérance zéro. La Mission a également mis en œuvre des politiques strictes de non-fraternisation et dispensé des formations ciblées et fréquentes au personnel des Nations Unies, mené des activités de sensibilisation à l'intention de la population locale, effectué des patrouilles conjointes et organisé des visites d'évaluation des risques.

70. La MINUSCA a, en coordination avec les membres de l'Équipe spéciale chargée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, établi de solides partenariats avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour recevoir les plaintes et les allégations. La MINUSCA a permis de former et d'équiper plus de 200 hommes et femmes, désignés par les autorités nationales et les organisations non gouvernementales, pour faire office de coordonnateurs de réseau dans six localités à haut risque. Les coordonnateurs et la population locale ont accès au nouveau numéro d'urgence gratuit pour signaler les fautes graves commises par des membres du personnel des Nations Unies. Conformément aux protocoles d'aide aux victimes établis avec les prestataires de services, dont l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, la MINUSCA a aiguillé trois victimes vers les centres d'assistance appropriés.

X. Observations

71. Depuis la publication de mon précédent rapport, le pays a continué à faire face à des niveaux de violence inacceptables alliés à une situation humanitaire extrêmement préoccupante. Les affrontements ont entraîné le déplacement d'un nombre record de civils tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour atteindre un total qui a dépassé les chiffres enregistrés au plus fort de la crise. En outre, les violations des droits de l'homme sont à nouveau en progression. En l'absence d'une autorité effective de l'État dans la plupart des régions du pays et avec un niveau de fragmentation accru, les groupes armés et les milices d'autodéfense continuent de s'en prendre aux communautés, de se disputer le contrôle des terres et des ressources, d'entraver la fourniture de l'aide à ceux qui en ont besoin et d'empêcher des facteurs économiques, tels que la transhumance saisonnière, de profiter à tous les Centrafricains. Ces tendances créent une situation intenable, susceptible de déstabiliser le pays et de réduire les acquis enregistrés depuis la fin de la transition.

72. Ma visite en République centrafricaine m'a permis de constater comment, en dépit de la persistance de la violence et des souffrances humaines intolérables, le pays a réalisé des progrès au cours des dernières années, en particulier à Bangui. J'ai trouvé particulièrement encourageantes la résilience du peuple centrafricain et sa soif de paix et de développement. J'ai également pris la mesure des profondes divisions qui menacent d'écarteler une société déjà polarisée selon des clivages ethniques et religieux. J'ai bien fait comprendre aux Centrafricains que la solution à la crise ne peut être trouvée que par le dialogue et la réconciliation entre eux-mêmes. Si j'ai appelé les autorités centrafricaines à s'approprier pleinement le processus de paix et l'avenir du pays, je leur ai également fait part de la détermination indéfectible de

l'Organisation des Nations Unies à se tenir aux côtés du peuple centrafricain dans sa quête de paix.

73. Au cours de cette première visite d'une opération de maintien de la paix, j'ai également pu me rendre compte du rôle fondamental que jouait la MINUSCA dans l'amélioration des conditions de vie du peuple centrafricain. Malgré les nombreux défis, et dans un contexte de discours négatif, elle joue un rôle capital dans la protection des civils. Un nombre inacceptablement élevé de soldats de la paix et d'agents humanitaires ont payé le prix ultime pour la paix. Je condamne dans les termes les plus énergiques ces attaques odieuses contre ceux qui s'emploient à aider les Centrafricains, et je dénonce fermement le discours populiste et toxique visant à creuser davantage le fossé qui sépare les communautés et entrave les efforts de paix.

74. En dépit des indicateurs préoccupants pour la paix, ces derniers mois ont vu l'adoption de mesures importantes visant à trouver une solution politique pacifique propre à mettre fin aux cycles récurrents de violence. Je me félicite des consultations entamées par le Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine avec les principaux groupes armés, la société civile, et autres. Cette première tournée d'écoute, qui a bénéficié d'un important soutien de la part de l'ONU, marque une étape positive dans le processus de paix et a été suivie par les premiers engagements pris par des groupes armés de désarmer complètement et de retourner à la vie civile. Malgré les nombreux problèmes et divergences, tous les groupes armés se sont félicités de l'occasion de nouer un dialogue pacifique. Il faut à présent tirer rapidement parti de la bonne volonté suscitée par cette première démarche pour approfondir les discussions avec et entre les Centrafricains sur la manière de répondre aux doléances légitimes et de mettre concrètement fin aux affrontements armés et aux actes de violence contre les civils. J'encourage le Panel à travailler de façon cohérente et à continuer d'associer tous les secteurs de la société au dialogue, avec l'appui constant de la MINUSCA et d'autres partenaires. Je me félicite de l'engagement pris par le Président Touadéra de profiter de cet élan pour consolider et élargir l'appropriation nationale du processus de paix, en étroite collaboration avec le Panel de facilitateurs. Le système des Nations Unies continuera à appuyer pleinement cette initiative de paix, sous la direction du Gouvernement.

75. Pour aboutir, le processus de paix doit être motivé par le souci du bien-être du peuple centrafricain plutôt que par des considérations personnelles ou des ressentiments. La population mérite de bénéficier d'avantages concrets et rapides, en termes d'amélioration de la sécurité, d'accès aux services sociaux et de fonctionnement des institutions publiques à son service. Bien qu'il faille du temps pour qu'un processus de dialogue digne de ce nom puisse s'attaquer aux innombrables causes profondes de la crise, des mesures s'imposent de toute urgence pour réduire la violence et favoriser la réconciliation, le désarmement et l'intégration. À cette fin, le Gouvernement doit redoubler d'efforts pour mettre efficacement en œuvre sa feuille de route en vue du rétablissement de l'autorité de l'État, notamment en déployant les préfets et les principaux responsables des services sociaux des ministères concernés, appuyés par des forces de sécurité nationales pour guider les efforts de paix locaux, démarrer des activités de relèvement de base et endiguer la criminalité, principale cause de violence. En outre, la poursuite de l'appui et de l'engagement de la sous-région, et de la communauté internationale dans son ensemble, est essentielle à la bonne mise en œuvre d'un éventuel accord politique sans exclusive. À cet égard, nous devons tirer les enseignements découlant des actions en faveur de la paix dans le pays, qui n'ont trop souvent pas été menées à bien, faute de volonté politique soutenue des parties.

76. Des obstacles difficiles à surmonter persistent à cause de la fragmentation des groupes armés et du fait qu'ils se livrent constamment à la violence et à des

comportements délictueux, y compris à l'exploitation des ressources du pays. Plusieurs groupes armés sont systématiquement impliqués dans des violences confessionnelles, provoquant des affrontements intercommunautaires exacerbés par certains médias immodérés et dirigeants politiques opportunistes. Cette situation est tout simplement inacceptable. Elle risque non seulement de raviver encore la violence mais aussi d'alimenter pernicieusement le concept d'identité et de nationalité, consensus sur lequel repose un élément essentiel du processus politique devant permettre au pays de parvenir à un règlement du conflit. Vu la complexité de la situation, il importe, dans le cadre du processus de paix, de recourir à une approche souple, alliant notamment les efforts de dialogue national à d'autres initiatives de règlement des conflits locaux, comme je l'avais recommandé dans mon rapport précédent.

77. Aucun processus de paix ne sera couronné de succès sans la participation des communautés locales et l'engagement résolu et sans faille de toutes les parties à honorer les principes. J'invite les groupes armés à manifester leur attachement à un dialogue pacifique en mettant un terme à la violence, aux actes délictueux et à la mobilisation des forces, et en cessant d'exercer des contraintes sur les communautés qu'ils prétendent protéger. Je dénonce vigoureusement le discours haineux et toutes tentatives visant à susciter la violence et à faire échouer les efforts de paix, et me félicite de la détermination du Conseil de sécurité à amener ceux qui font obstacle au processus de paix et incitent à la violence à répondre de leurs actes. J'encourage également les autorités centrafricaines à redoubler d'efforts pour arrêter, détenir et poursuivre, avec le soutien de la MINUSCA, ceux qui continuent de commettre des crimes graves contre les populations et les acteurs internationaux. La communauté internationale doit rester unie et faire preuve de fermeté à l'égard de ces personnes, ainsi que des groupes récalcitrants et des acteurs étatiques, qui continuent d'entraver les progrès et de refuser de laisser la population centrafricaine se rétablir, l'État étendre son autorité et le pays se relever.

78. J'encourage le Gouvernement à faire fond sur ses réalisations importantes et à tirer parti de l'esprit positif créé par la série de consultations initiales du Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine pour renforcer le dialogue et la réconciliation nationale. J'appelle les autorités centrafricaines et les acteurs politiques à faire preuve de sagesse politique et à surmonter les divisions en défendant la paix et la réconciliation nationale dans l'intérêt de la population de tout le pays. À cet égard, je me félicite du déploiement de l'administration de l'État dans tout le pays, et je demande à la nouvelle administration locale d'être la voix de la paix et de la réconciliation. Je salue le premier succès du projet pilote de désarmement, de démobilisation et de réintégration et j'exhorte les groupes armés à prendre part au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin de garantir le désarmement rapide et la création de forces de sécurité nationales plus ouvertes à tous.

79. La viabilité du processus de paix et l'avenir de l'État centrafricain reposent sur la capacité du Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, de l'équipe de pays, de la région et de la communauté internationale, de se doter d'institutions publiques efficaces et responsables, qui répondent aux besoins de la population du pays. Je suis encouragé par les efforts déployés par le Gouvernement pour reconstruire l'administration locale, ce qui représente une étape importante vers la stabilisation et ouvre clairement la voie à un retrait progressif de la MINUSCA. Il est essentiel que les autorités locales rétablissent la confiance dans l'État de protéger et de servir ses citoyens sur l'ensemble du territoire, et de résoudre les problèmes de marginalisation. Cela permet à l'État d'offrir des avantages concrets et un espoir à la population en honorant ses engagements qui figurent dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et dans le Cadre de responsabilité mutuelle

sur le déploiement de services sociaux, de forces de sécurité et de l'appareil judiciaire dans l'ensemble du pays. J'espère que la présence accrue et responsable de l'État aura des effets positifs sur la réconciliation nationale et le renforcement de l'état de droit en dehors de Bangui.

80. Je suis alarmé par la multiplication des violations des droits de l'homme. Toutefois, je félicite les autorités centrafricaines pour les progrès notables accomplis dans le cadre de leur action visant à mettre fin à l'impunité, comme le montrent la reprise des audiences pénales à Bouar et à Bangui et la condamnation de plusieurs éléments des groupes armés. Pour que cesse l'impunité, il est essentiel de continuer de renforcer les capacités de l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire, et d'établir les principaux organes nationaux des droits de l'homme qui complètent les travaux de la Cour pénale spéciale. Je prie instamment le Gouvernement et l'Assemblée nationale d'adopter sans tarder le règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale spéciale, sans laquelle la Cour ne sera pas en mesure de commencer ses enquêtes. J'encourage les États Membres à maintenir leur soutien et le financement de la Cour en cette période critique.

81. Le Gouvernement doit répondre à l'appel à la justice issu du Forum de réconciliation nationale de Bangui de 2015 par une stratégie nationale de justice transitionnelle globale dans le cadre plus large du processus de paix de l'Initiative africaine, en s'appuyant sur la complémentarité des mesures judiciaires et non judiciaires. Je salue la mise en place du comité directeur chargé de définir des mécanismes de recherche de la vérité et de validation des textes législatifs, et je lance un appel en faveur de la pleine participation de toutes les voix de la population centrafricaine à ce processus. J'engage également le Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine à intégrer et à consolider utilement les travaux en cours sur la justice en période de transition dans les négociations entre les parties au moment opportun.

82. Je suis encouragé par la poursuite de la collaboration fructueuse qu'entretient le Gouvernement centrafricain avec les partenaires internationaux, notamment la MINUSCA et la Mission de formation militaire de l'Union européenne, pour préparer le transfert durable des forces armées centrafricaines formées par la Mission de formation militaire et leur réarmement par les transferts licites d'armes et de munitions. Je salue en particulier les efforts déployés pour coordonner ce redéploiement avec ceux de la police et de la gendarmerie dans le contexte plus large de l'extension de l'autorité de l'État et de l'élaboration d'un cadre de réforme du secteur de la sécurité. J'exhorte les autorités centrafricaines à entamer immédiatement la formation de 500 nouveaux policiers et gendarmes recrutés au titre de leurs efforts visant à mettre en place et à déployer des forces de sécurité nationales professionnelles dans tout le pays.

83. J'engage également les autorités centrafricaines, avec l'appui de la MINUSCA, à continuer d'assurer une étroite coordination de toute l'aide accordée à leurs forces de défense et de sécurité avec la Mission de formation militaire de l'Union européenne et d'autres partenaires pour garantir une approche unifiée de la remise en service de ces forces et ce, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU. Les autorités centrafricaines devront assumer progressivement la responsabilité de soutenir des forces de sécurité nationales qui soient professionnelles et représentatives de la diversité du pays. J'ai l'intention de présenter des recommandations à cet égard au Conseil de sécurité d'ici au 15 mai 2018.

84. Les efforts visant à instaurer une paix durable et à créer un État centrafricain fonctionnel ne peuvent être considérés isolément des circonstances difficiles dans lesquelles vivait la majorité des Centrafricains au jour le jour. J'ai été profondément

troublé de constater, lors de ma visite, la situation humanitaire extrêmement préoccupante qui sévissait et qui avait des effets néfastes sur l'ensemble des efforts de paix et de relèvement. L'insuffisance du financement et la détérioration des conditions de sécurité entravent l'acheminement de l'aide et en privent de nombreuses personnes. Les violences récurrentes dans de nombreuses régions du pays ont engendré un nombre record inacceptable de personnes déplacées au cours de l'année écoulée. De même, je suis horrifié par la poursuite des attaques contre les agents et les convois humanitaires. Je ne saurais trop insister sur le fait que, pour que ceux qui sont dans le besoin reçoivent une assistance adéquate, les attaques contre les travailleurs humanitaires doivent cesser immédiatement et les auteurs être amenés à répondre de leurs actes. Je demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts et d'accroître son financement afin d'éviter une catastrophe humanitaire.

85. La situation économique du pays contribue directement à l'instabilité. Le processus de paix et de réconciliation nationale doit s'accompagner d'efforts visant à promouvoir l'investissement dans la reprise économique et le développement. La promotion de la reprise économique sera essentielle pour rétablir et maintenir la confiance dans les institutions de l'État et pour régler la crise humanitaire. Je suis encouragé d'apprendre que le Président Touadéra a accordé la priorité aux efforts de développement dans les préfectures dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. À cet égard, j'exhorte la communauté humanitaire à envisager de lancer des projets de relèvement parallèlement à des interventions d'urgence dans d'autres endroits, dans la mesure du possible, en particulier lorsque le retour spontané de personnes déplacées est en cours. Il est essentiel que le Gouvernement, les acteurs humanitaires et du développement travaillent main dans la main pour créer des conditions propices au retour volontaire des populations déplacées dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité.

86. Je me félicite du renforcement de la MINUSCA et du recentrage de son mandat ainsi que des tâches fondamentales de paix et de sécurité, qui témoignent de la nécessité urgente de prévenir une nouvelle détérioration de la situation en République centrafricaine. Les derniers cas de réaction aux crises multidimensionnelles, notamment à Bangassou, Bria et Paoua, illustrent les nouveaux efforts déployés pour aligner rapidement tous les acteurs sur une stratégie de protection. La MINUSCA s'appuie de plus en plus sur ces stratégies pour mettre un terme à la violence et relancer le dialogue intercommunautaire au lendemain de crises, et la Mission accorde la priorité au retour des personnes déplacées et à la relance rapide des activités socioéconomiques. Des efforts sont également déployés pour obtenir les forces supplémentaires autorisées sans tarder. Entre-temps, la MINUSCA continuera d'optimiser ses résultats et de mieux assurer le respect du principe de responsabilité. Je me félicite du rapport interne d'enquête spéciale sur les faits qui se sont produits dans le sud-est du pays du 1er mai au 31 août 2017, et veillerai à la mise en œuvre de ses recommandations. En définitive, toutefois, la capacité de la Mission de mener à bien son mandat est fonction des efforts consentis pour faire avancer le processus politique, renforcer l'autorité de l'État et la gouvernance sans exclusive, avec une éventuelle stratégie de sortie de la MINUSCA à l'esprit. À ce titre, je suis encouragé par l'action menée par la MINUSCA pour soutenir le processus politique par le truchement de l'Initiative africaine, en s'appuyant sur le cadre et l'espace créés par ce dernier, pour centrer son action politique, notamment au niveau local où la Mission jouit d'un avantage relatif.

87. Je salue également les efforts que la Mission continue de déployer, en particulier pour améliorer sa stratégie de prévention, de manière à veiller à la stricte application de la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. La baisse continue des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles est un signe encourageant que ces efforts portent leurs fruits. J'engage la MINUSCA

à poursuivre ses travaux en vue de prévenir et dissuader ces actes haineux et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes, tout en veillant à ce que les victimes bénéficient du soutien total de l'Organisation.

88. Nous avons la responsabilité collective d'aider la République centrafricaine à mettre un terme au cycle de la violence. J'invite également toutes les parties prenantes nationales à faire preuve de la maîtrise et de l'esprit d'initiative nécessaires pour combler les divergences et régler le conflit. Ensemble, nous devons nous attacher à faire en sorte que le processus de paix aboutisse à une réduction des conflits et à des améliorations concrètes dans la vie de tous les Centrafricains.

89. Je remercie mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, de son dévouement et de sa détermination sans faille. Je suis profondément reconnaissant envers le personnel de la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur mobilisation en faveur de la paix dans un contexte extrêmement difficile. Je remercie également mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région à l'appui de la République centrafricaine. Je remercie enfin l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires bilatéraux et internationaux et les organisations non gouvernementales d'œuvrer sans relâche, aux côtés du Gouvernement et de l'ensemble des Centrafricains, en faveur de la paix et de la stabilité en République Centrafricaine.



Map No. 4522 Rev. 11 UNITED NATIONS
February 2018 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)